

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2015

**Présents** : D. Arrouy, T. Arrouy, S. Boulet, F. Boutonnet, F. Bracali, C. Couton, D. Corrège, C. Dinnat, S. Dussenty, C. Rostaing, A. Sentenac.

Excusée : S. Dussenty (a donné pouvoir à M. Thierry Arrouy)

**Secrétaire de séance** : Christelle Rostaing

### 1°/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2015 :

**Vote** : accepté à l'unanimité.

### 2°/ SDEHG : rénovation coffret commande éclairage public.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune de MAURAN concernant les travaux de rénovation du coffret de commande d'éclairage P1 « Bourg » :

- Rénovation du coffret de commande d'éclairage public P1 « Bourg » par la fourniture et la pose d'un dispositif neuf en remplacement de l'existant vétuste.
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	409€
Part SDEHG	1 963 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>327 €</b>

Total 2699 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet présenté
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Vote** : accepté à l'unanimité

### 3°/ Etat d'assiette coupe de bois 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2016. L'ONF conformément à l'aménagement forestier, préconise l'inscription à l'état d'assiette 2016 des parcelles 1c et 2c, en vue de leur exploitation : coupe rase du taillis de châtaignier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

► demande à l'ONF

- L'inscription à l'état d'assiette 2016, conformément aux prescriptions de l'aménagement, des coupes à marquer dans les parcelles 1c et 2c ;

► décide de la destination des produits issus des coupes à marquer en abandon comme suit :

Parcelles 1c et 2c : VENTE

**Vote** : accepté à l'unanimité.

**4°/ Dissolution du CCAS :**

Après consultation du Conseil Municipal, cette délibération peut être traitée en séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 79 de la loi NOTRÉ a supprimé l'obligation de disposer d'un CCAS. Il précise que notre CCAS ne fonctionne plus depuis des années et que de plus les communes après dissolution auront la compétence « action sociale ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de dissoudre le CCAS de la commune de Mauran.

**Vote** : accepté à l'unanimité.

**5°/ Achat terrain Arrouy Claude :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté d'acquérir la parcelle cadastrée A n°235 d'une superficie de 730 m2 située au Fond de l'île appartenant à Monsieur Claude Arrouy demeurant à Boulogne-Billancourt et ceci afin de permettre un accès au Château d'En Haut dont la commune est propriétaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'entamer les démarches d'achat et de négociation vis-à-vis du vendeur et vis-à-vis du notaire. Lorsque toutes les démarches auront abouties, une nouvelle délibération relative à un accord sur le prix d'achat sera prise afin d'approuver le montant de l'achat du terrain et tous les frais afférents.

**Vote** : accepté à l'unanimité.

**6°/ Questions diverses :**

⇒ Projet de fusion des EPCI : Actuellement, à la Communauté des Communes du canton de Cazères, il est prévu de fusionner avec la Communauté des Communes du Fousseret. Cette fusion entraîne un certain nombre de difficultés du fait que l'EPCI du Fousseret intervient sur un territoire moins riche que celui de Cazères. Ceci a pour conséquences :

- Diminution des dotations,
- Augmentation des impôts sur le foncier non bâti.

Les discussions sont en cours et compte tenu de ce qui précède, la Communauté du Fousseret accepte difficilement cette fusion.

⇒ Courrier gendarmerie : diagnostic vidéo surveillance. Dominique Arrouy a pris contact avec la gendarmerie afin que ces derniers délèguent un gendarme qui viendra sur la commune pour examiner la faisabilité et l'opportunité d'installer des caméras compte tenu des incivilités constatées dans les mois précédents.

⇒ Location La Gourgue. Actuellement, cette maison qui appartient à la commune est louée à Gabriel Murciano. Ce dernier nous a fait part de son désir son logement au 31 octobre. Il propose afin d'éviter un préavis que le bail soit repris par sa mère, Claire Coinaud. Le conseil municipal avant de valider ce transfert souhaite examiner les trois points suivants :

Conformité installation électrique

Aides de l'ANAH

Valider « le porte caution »

Le Maire précise qu'il validera ces points avant de signer le nouveau bail.

⇒ Remerciement décès Monsieur TERREN. La famille Terren, à la suite du décès, a remercié le conseil municipal qui avait à cette occasion fait livrer une gerbe.

⇒ Choix de l'essence d'arbres à planter sur la place. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le fait de planter deux arbres sur la place en face de la mairie. Le Maire fait part d'un contact qu'il a eu avec les pépinières Nicola. Le choix se porterait soit sur des mûriers platanes soit sur des érables. Essences qui selon le pépiniériste sont les plus résistantes. Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le choix de l'arbre.

⇒ Projets « phare » de la Commune. Le Maire expose les projets phares qui ont été communiqués au Conseil Départemental :

- Aménagement du carrefour de la salle des fêtes,
- Mise en place de l'éclairage public sur la route de Roquefort
- Création d'un réseau d'assainissement au cœur du village.

⇒ Nettoyage terrain J.M. Raoul.

Cyril Dinnat nous fait part du fait que des branches et des roseaux appuient sur le câble téléphonique. Le Conseil Municipal signale par ailleurs l'état de friche de cette parcelle. En conséquence, il est décidé qu'un courrier sera envoyé à Monsieur Raoul pour procéder au nettoyage de la dite parcelle.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,  
Christelle ROSTAING.